



refus du proprietaire de rendre la totalite du depôt de garantie

Par **benoit bertron**, le **10/06/2009** à **16:14**

j ai demenage recemment et mon ancien proprietaire a retenu 500€ sur mon depot de garantie de 1400€ pour les motifs suivants:

300€ pour se dedommager d avoir desherbé le jardin(il n est pas professionnel)

et 200€ pour rembourser les nouveaux locataires qui ont demandé et fait installer par edf un nouveau compteur(celui que j avais fait installer avec l accord du proprietaire lors de mon emmenagement ne leur convenait pas au niveau de la consommation)

je conteste ces decisions

l agence immobiliere est du cote du proprietaire (l agent immobilier et le proprietaire sont amis)elle dit qu il est normal que je paie l installation d un compteur identique a celui present dans la maison avant mon arrivee

meme edf est d accord pour dire que ce n est pas a moi de payer le compteur des nouveaux locataires (la facture est d ailleurs au nom des locataires actuels)

quels sont mes droits et recours?

existe t il une association qui pourrait m aider?

merci de vos conseils